

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 8 avril 2026 - DÉLIBÉRATION N° 09/2026**  
**Portant élection des Conseillers Communautaires des Îles Marquises (CODIM).**

<p><b>Le Maire</b> Mme Joëlle FREBAULT Procuration à </p>	<p><b>1<sup>er</sup> adjoint au maire</b> M. Aroma MENDIOLA Procuration à </p>	<p><b>2<sup>de</sup> adjointe au maire</b> Mme Elvina CLARK Procuration à </p>	<p><b>3<sup>ème</sup> adjoint au maire</b> M. Olive TEKIOTIU Procuration à </p>	<p><b>4<sup>ème</sup> adjointe au maire</b> Mme Riorita HEITAA Procuration à </p>
<p><b>5<sup>ème</sup> adjoint au maire</b> M. Charles BONNO Procuration à </p>	<p><b>Maire délégué</b> M. Damien TEVENINO Procuration à </p>	<p><b>Conseiller municipal</b> M. Jean-Yves SCALLAMERA Procuration à </p>	<p><b>Conseiller municipal</b> M. Olivier TEHAAMOANA Procuration à </p>	<p><b>Conseiller municipal</b> M. Haiihapaiaitehae TOUATEKINA Procuration à </p>
<p><b>Conseillère municipale</b> Mme Monique VAATETE Procuration à </p>	<p><b>Conseillère municipale</b> Mme Elisabeth TETUAVEROA Procuration à </p>	<p><b>Conseiller municipal</b> M. Rogatien POEVAI Procuration à </p>	<p><b>Conseillère municipale</b> Mme Loana KAIMUKO Procuration à </p>	<p><b>Conseillère municipale</b> Mme Anaya KAIMUKO Procuration à </p>
<p><b>Conseiller municipal</b> M. Etienne TEHAAMOANA Procuration à </p>	<p><b>Conseiller municipal</b> M. Maurice MENDIOLA Procuration à </p>	<p><b>Conseiller municipal</b> M. Domingo TEHAAMOANA Procuration à </p>	<p><b>Conseillère municipale</b> Mme Diane MOKE Procuration à </p>	

**SECRETAIRE DE SEANCE**  
KAIMUKO Anaya

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	17	18

L'an deux mille vingt-six, le 8 avril, le Conseil Municipal de la commune de Hiva Oa, convoqué le 31 mars 2026 (affichage le 31 mars 2026) conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est assemblé à 8 heures 00 minutes dans la salle de réunion de la Mairie de Atuona, sous la présidence de Mme Joëlle FREBAULT, Maire de la commune.

**Exposé des motifs :**

La Communauté de Communes des Îles Marquises a été créée le 29 novembre 2010. Conformément à l'article L 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Conseillers municipaux de chaque commune adhérente doivent élire les délégués qui siégeront au Conseil Communautaire pour la mandature 2026-2032. Les grandes communes (Nuku Hiva Oa, Hiva Oa et Ua Pou) sont représentées chacune par 3 délégués communautaires, tandis que les petites communes (Fatuiva, Tahuata et Ua Huna) sont représentées chacune par deux délégués communautaires.

Dépôt HAUT-COMMISSARIAT DE PAPEETE  
Date de réception de l'AR: 08/04/2026  
987-200013571-20260408-DEL\_09\_2026-AU



Séance du 20 mars 2026 - DÉLIBÉRATION N° 08/2026  
Portant délégation d'attributions du conseil municipal au Maire.

C'est l'objet de cette délibération qui porte élection de 3 (trois) délégués communautaires et d'autant de suppléants pour la commune de Hiva Oa.

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicables aux Communes de Polynésie Française ;
- Vu** l'arrêté n° 867/DIPAC du 29 novembre 2010 portant création de la Communauté de Communes des Îles Marquises ;
- Vu** le procès-verbal de l'élection des délégués au Conseil Communautaire des Îles Marquises (CODIM) établi ce jour ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

après en avoir délibéré, par 18 voix pour dont 1 procuration, 0 abstention et 0 voix contre,

**Article 1 :** ENTÉRINE l'élection des Conseillers Communautaires des Îles Marquises suivants :

FONCTION	NOM et PRÉNOM(S)
1 <sup>er</sup> Délégué	FREBAULT Joëlle
2 <sup>ème</sup> Délégué	SCALLAMERA Jean-Yves
3 <sup>ème</sup> Délégué	VAATETE Monique
1 <sup>er</sup> Délégué suppléant	TETUAVEROA Elisabeth
2 <sup>ème</sup> Délégué suppléant	POEVAI Rogatien
3 <sup>ème</sup> Délégué suppléant	KAIMUKO Loana

**Article 2 :** dit que conformément aux dispositions de l'article R421-1 et R421-2 du Code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de la Polynésie Française peut être saisi par la voie du recours formée contre la présente délibération dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

**Article 3 :** dit que la juridiction administrative peut être également saisie par application de Télérecours citoyens accessible via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Acte rendu exécutoire après transmission via l'application @CTES :

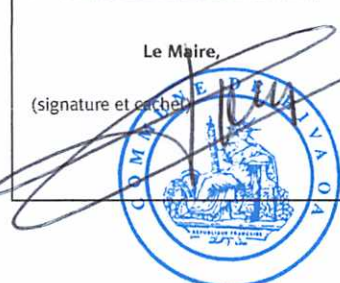
Le 08/04/2026

Et publication ou notification

Du 08/04/2026

Le Maire,

(signature et cachet)



ARCHIPEL

COMMUNE : HIVA OA

Toutes communes

..... MARQUISES ...

Effectif légal du conseil municipal

..... 19.....

Nombre de conseillers en exercice

..... 19.....

Élection des délégués au conseil communautaire des iles Marquises

**PROCÈS-VERBAL**

**DE L'ÉLECTION DES DELEGUES AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DES ILES MARQUISES**

L'an deux mille vingt-six, le huit du mois d'avril à huit heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Hiva-Oa

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

FREBAULT Joëlle	SCALLAMERA Jean-Yves	KAIMUKO Anaya
MENDIOLA Aroma	TEHAAMOANA Olivier	TEHAAMOANA Étienne
CLARK Elvina	TOUATEKINA Haiihapaiatehae	MENDIOLA Maurice
TEIKIOTIU Olive	VAATE TE Monique	TEHAAMOANA Domingo
BONNO Charles	TETUAVEROA Elisabeth	MOKE Diane
KAIMUKO Loana	POEVAI Rogatien	

Absents <sup>1</sup> : HEITAA Riorita, excusée et a donné procuration à Mme FREBAULT Joëlle, et Mr TEVENINO Damien

.....  
.....  
.....

Dépôt HAUT-COMMISSARIAT DE PAPEETE  
Date de réception de l'AR: 08/04/2026  
987-200013571-20260408-DEL\_09\_2026-AU

**1.1. Règles applicables**

Madame Joëlle FREBAULT, maire (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT) a ouvert la séance. Elle a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré dix-sept conseillers présents et constaté que la condition de quorum posée à l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 modifié par l'article 1<sup>er</sup> de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 était remplie<sup>2</sup>.

Elle a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du 1<sup>er</sup> délégué. Elle a rappelé que, lorsque l'élection d'un délégué au conseil communautaire se déroule au scrutin uninominal, celui-ci est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu (L. 2122-4, L. 2122-7, L. 2122-7-1 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Mme KAIMUKO Anaya a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

**1.2. Constitution du bureau**

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : M. BONNO Charles .....et M POEVAI Rogatien.....

**1.3. Déroulement de chaque tour de scrutin**

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article L. 65 du code électoral).

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

Dépôt HAUT-COMMISSARIAT DE PAPEETE  
Date de réception de l'AR: 08/04/2026  
987-200013571-20260408-DEL\_09\_2026-AU

**1.4. Élections du 1<sup>er</sup> délégué**

**Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 18
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ... 18
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] ..... 18
- f. Majorité absolue <sup>3</sup> ..... 10

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DU CANDIDAT	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
FREBAULT Joëlle .....	14	quatorze
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**1.5. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>4</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ....
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d].....
- f. Majorité absolue <sup>3</sup> .....

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DU CANDIDAT	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

<sup>3</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

Dépôt HAUT-COMMISSARIAT DE PAPEETE  
 Date de réception de l'AR: 08/04/2026  
 987-200013571-20260408-DEL\_09\_2026-AU



**1.6. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>5</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ....
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d].....

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**1.7. Proclamation de l'élection du 1<sup>er</sup> délégué**

Mme FREBAULT Joëlle a été proclamé(e) 1<sup>er</sup> délégué.

**2.4. Élections du 2<sup>ème</sup> délégué**

**Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 18
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ... 18
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] ..... 18
- f. Majorité absolue <sup>6</sup> ..... 10

<sup>5</sup> Ne pas remplir le 1.6 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

<sup>6</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre de suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

Dépôt HAUT-COMMISSARIAT DE PAPEETE  
 Date de réception de l'AR: 08/04/2026  
 087-20094374202604081045-09-2026-AU



INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DU CANDIDAT	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
SCALLAMERA Jean-Yves .....	14	quatorze
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**2.5. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>7</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ....
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d].....
- f. Majorité absolue <sup>3</sup> .....

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**2.6. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>8</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ....
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d].....

Dépôt HAUT-COMMISSARIAT DE PAPEETE  
 Date de réception de l'AR: 08/04/2026  
 987-200013571-20260408-DEL\_09\_2026-AU

<sup>7</sup> Ne pas remplir les 1.5 et 1.6 si l'élection a été acquise au premier tour.  
<sup>8</sup> Ne pas remplir le 1.6 si l'élection a été acquise au deuxième tour.



INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**2.7. Proclamation de l'élection du 2<sup>ème</sup> délégué**

**M SCALLAMERA Jean-Yves a été proclamé(e) 2<sup>ème</sup> délégué.**

**3.4. Élections du 3<sup>ème</sup> délégué**

**Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 18
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ... 18
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] ..... 18
- f. Majorité absolue <sup>9</sup> ..... 10

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DU CANDIDAT (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<b>VAATE TE Monique</b> .....	<b>14</b>	<b>quatorze</b>
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.5. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>10</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ....
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d].....
- f. Majorité absolue <sup>3</sup> .....

<sup>9</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

Dépôt HAUT-COMMISSARIAT DE PAPEETE  
Date de réception de l'AR: 08/04/2026  
987-200013571-20260408-DEL\_09\_2026-AU

Ne pas remplir



INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		

**3.6. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>11</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ....
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d].....

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		

**3.7. Proclamation de l'élection du 3<sup>ème</sup> délégué**

Mme VAATETE Monique a été proclamé(e) 3<sup>ème</sup> délégué.

**4.4. Élections du 1<sup>er</sup> suppléant**

**Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 18
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ... 18
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] ..... 18
- f. Majorité absolue <sup>12</sup> ..... 10

11

Ne pas remplir le 1.6 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

12

La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

Dépôt HAUT-COMMISSARIAT DE PAPEETE  
Date de réception de l'AR: 08/04/2026  
Dépôt 2026-357-20260406-AR-03-2026-AU



INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DU CANDIDAT	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
TETUAVEROA Eliabeth .....	14	quatorze
.....		
.....		
.....		

**4.5. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>13</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ....
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d].....
- f. Majorité absolue <sup>3</sup> .....

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		

**4.6. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>14</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ....
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d].....

Dépôt HAUT-COMMISSARIAT DE PAPEETE  
Date de réception de l'AR: 08/04/2026  
987-200013571-20260408-DEL\_09\_2026-AU

13

Ne pas remplir les 1.5 et 1.6 si l'élection a été acquise au premier tour.  
Ne pas remplir le 1.6 si l'élection a été acquise au deuxième tour.



INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**4.7. Proclamation de l'élection du 1<sup>er</sup> suppléant**

Mme TETUAVEROA Elisabeth a été proclamé(e) 1<sup>er</sup> suppléant.

**5.4. Élections du 2<sup>ème</sup> suppléant**

**Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 18
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ... 18
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] ..... 18
- f. Majorité absolue <sup>15</sup> ..... 10

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<b>POEGVAI Rogatien</b> .....	<b>14</b>	<b>quatorze</b>
.....	.....	.....

**5.5. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>16</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ....
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d].....
- f. Majorité absolue <sup>3</sup> .....

<sup>15</sup>

La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

Dépôt HAUT-COMMISSARIAT DE PAPEETE  
Date de réception de l'AC: 08/04/2026  
0013571-20260408-DEL\_09\_2026-AU



INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**5.6. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>17</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ....
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d].....

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**5.7. Proclamation de l'élection du 2<sup>ème</sup> suppléant**

M. POEVAI Rogatien a été proclamé(e) 2<sup>ème</sup> suppléant.

**6.4. Élections du 3<sup>ème</sup> suppléant**

**Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 18
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ... 18
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] ..... 18
- f. Majorité absolue <sup>18</sup> ..... 10

<sup>17</sup>

Ne pas remplir le 1.6 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

<sup>18</sup>

La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés, ou, si le nombre de suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.



INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DU CANDIDAT (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
KAIMUKO Loana .....	14	quatorze
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**6.5. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>19</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ....
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d].....
- f. Majorité absolue <sup>3</sup> .....

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**6.6. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>20</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ....

<sup>19</sup>

Ne pas remplir les 1.5 et 1.6 si l'élection a été acquise au premier tour.

Ne pas remplir le 1.6 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Dépôt HAUT-COMMISSARIAT DE PAPEETE  
Date de réception de l'AR: 08/04/2026  
987-200013571-20260408-DEL\_09\_2026-AU

d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code

électoral) .....

.....

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d].....

.....

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**6.7. Proclamation de l'élection du 3<sup>ème</sup> suppléant**

Mme KAIMUKO Loana a été proclamé(e) 3<sup>ème</sup> suppléant.

**7. Observations et réclamations <sup>21</sup>**

*Néant*

**8. Clôture du procès-verbal**

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 8 avril 2026, à 09 heures, 00 minutes, en double exemplaire <sup>22</sup> a été, après lecture, signé par le maire (ou son remplaçant), les assesseurs et le secrétaire.

Le maire (ou son remplaçant),

Les assesseurs,

Le secrétaire,

<sup>21</sup> Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

<sup>22</sup> Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la mairie avec un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'Etat.

Depôt HAUT-COMMISSARIAT DE PAPEËTE  
Date de réception de l'AR: 08/04/2026  
1987-2008/3374-20260408 DEL 09 2026 AU

